



*Institute for  
Research on  
Public Policy*

*Institut de  
recherche  
en politiques  
publiques*

Pour diffusion immédiate  
Le 22 mai 2008

## COMMUNIQUÉ

### *Le Canada doit se doter d'un nouveau processus d'examen des lois antiterroristes*

#### ***Un expert indépendant devrait évaluer les lois touchant la sécurité nationale, conclut une étude***

**Montréal** – Le Parlement doit créer un système permettant d'évaluer les mesures antiterroristes, comme l'ont fait le Royaume-Uni et l'Australie. Voilà l'une des conclusions d'une étude publiée par l'Institut de recherche en politiques publiques.

Dans « Fixing the Deficiencies in Parliamentary Review of Anti-terrorism Law: Lessons from the United Kingdom and Australia », l'auteur, Craig Forcese, soutient que les visées de la *Loi antiterroriste* canadienne (LAT) étaient trop ambitieuses et qu'une définition aussi vaste de l'« activité terroriste » n'était pas nécessaire.

« Les dispositions antiterroristes sont trop drastiques pour ne pas être régulièrement scrutées à la loupe », dit M. Forcese, professeur agrégé à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa.

Les procédures adoptées par le Royaume-Uni et l'Australie, supérieures à celles qu'a suivies le Canada lors de la dernière révision de la LAT, devraient servir de modèle pour créer un système avant-gardiste. « Il serait difficile d'ignorer – ou d'interpréter sous un éclairage partisan – l'avis d'un expert indépendant et crédible. Ce type d'avis mûrement réfléchi aurait sans doute permis de hausser la qualité des débats au Parlement, en février 2007, sur la détention préventive et les audiences d'investigation », note l'auteur.

De tels rapports, annuels ou spéciaux, contribueraient aussi à éviter la « normalisation » des mesures et des pouvoirs antiterroristes ; cela empêcherait ainsi que les citoyens ne les « oublient » graduellement et qu'ils soient placés au recueil de lois sans être régulièrement réexaminés, conclut M. Forcese.

Le texte de l'étude « Fixing the Deficiencies in Parliamentary Review of Anti-terrorism Law: Lessons from the United Kingdom and Australia », de Craig Forcese, peut être téléchargé sans frais sur le site de l'IRPP ([www.irpp.org](http://www.irpp.org)).

-30-

Pour plus de détails ou pour solliciter une entrevue, prière de communiquer avec l'IRPP.

Pour recevoir le bulletin mensuel de l'Institut par courriel, veuillez vous abonner à notre service de distribution électronique, à l'adresse [www.irpp.org](http://www.irpp.org).

**Contact** : Kate Shingler, directrice des communications

Bureau : 514-787-0737 ; cellulaire : 514-235-8308 ; adresse électronique : [kshingler@irpp.org](mailto:kshingler@irpp.org)